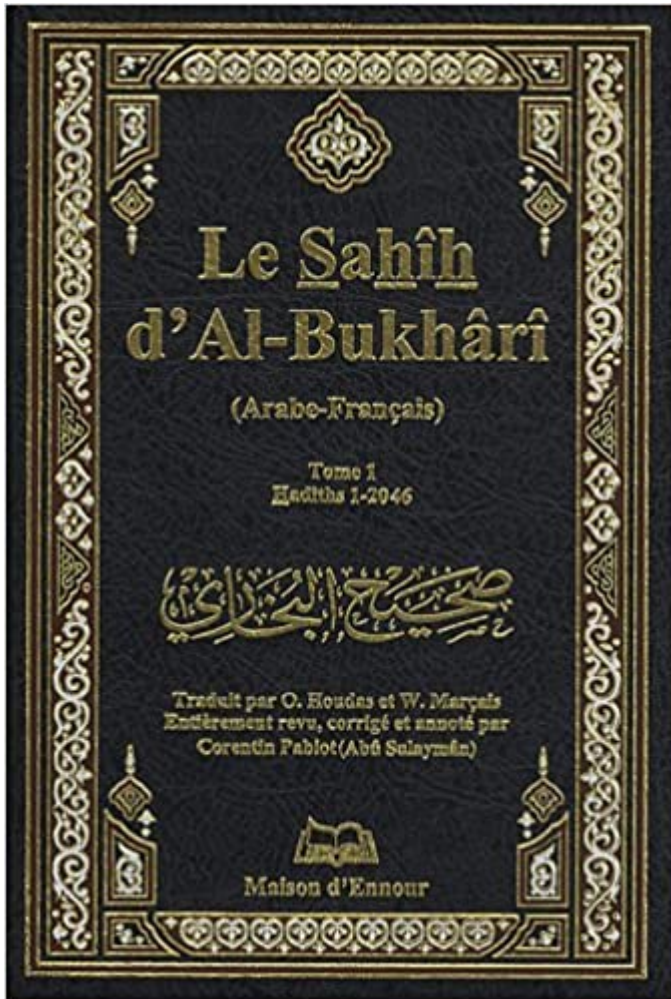


Cet article détruit complètement l'islam !!! Les fondements des hadiths

écrit par Julien Martel | 1 septembre 2019



L'ISLAM VIENT-IL DE DIEU ? QUI A ÉCRIT LE CORAN ? QUI A ÉCRIT LES HADITHS ?

Cet article de Bar Zakkai expose et explose l'islam en révélant l'origine humaine, trop humaine qui se cache derrière le Coran

Le Coran, très loin d'être parole parfaite et achevée d'Allah lui-même, n'est qu'un ensemble de hadiths qui ont été sanctifiés à travers une sélection et un agencement dans un

ouvrage distinct dont l'ordonnancement et le contenu choisis par les califes répondaient à des impératifs politiques spécifiques.

Il en va de même pour l'ensemble des hadiths dont on ne sait même pas s'il y en a un seul qui date du temps de Mohamed. Leur création est intervenue a posteriori. Les auteurs de hadiths étaient payés par les califes pour inventer des récits sur Mohamed et ses compagnons.

Julien Martel

.

LES FONDEMENTS DES HADITHS

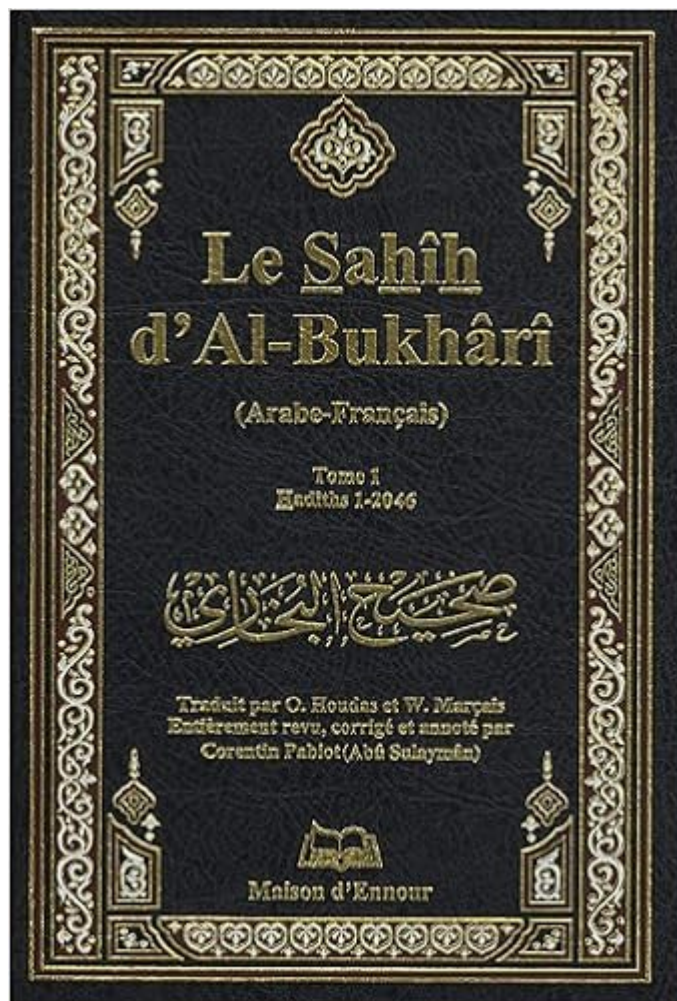
- Qu'est-ce qu'un hadith ?
- Comment ont-ils été écrits ?
- Qui en sont les auteurs ?
- Sont-ils fiables ?
- Les hadiths en 2019 ?

Qu'est-ce qu'un hadith ?

Le hadîth est un récit ou un propos, qu'il soit ou non de Muhammad. En ce sens originel, le Coran est un ensemble de hadîths sélectionnés pour la récitation publique, et qui est destiné à représenter le livre de Dieu.

Ça peut désigner un « récit » au sens général. Le Coran est plein de récits, dont un grand nombre sont issus de la tradition biblique, révisés à l'intention de la umma de Muhammad. Ils sont introduits par une formule stéréotypée : "T'est-il parvenu, le récit (hadîth) sur Moïse".

Le « noyau » des hadiths : Sahih Bukhari (m.870) & Sahih Muslim (m. 875), Sunan al-Suğra d'al-Nasā'ī (m. 915) ainsi que ceux d'Abū Dāwūd (m. 888), d'al-Tirmidī (m. 892) et d'Ibn Māja (m. 886), le Sunan d'al-Daraqutnī (m. 995), le Sunan al-Kubrā d'al-Bayhaqī (m. 1066).



La distinction entre hadîth et Coran n'avait pas encore le caractère tranché et absolu qu'elle prit par la suite, à savoir que le Coran est parole de Dieu et le hadîth parole de Muhammad. Comment cette distinction s'est faite ?

Nous avons affaire, en fait, à deux termes devenus techniques à un moment tardif.

L'origine des hadiths et le commencement de leur transmission

Une illustration de l'indécision initiale entre ce qui est « coran » et ce qui est « hadîth » nous est donnée par les histoires du prophète de l'islam peu avant sa mort.

Ces histoires courtes, qui sont autant de hadiths rapportés par tel ou tel auditeur, furent compilées par la suite dans des compositions qui furent appelées le "discours de l'adieu". Le passage du Discours de l'adieu sur les femmes comporte des éléments archaïques et des expressions que l'on retrouve dans le Coran presque mot pour mot.

Le respect des mois sacrés interdits de guerre qui, dans le Discours de l'adieu, est présenté comme une sorte de prescription absolue, a subi un relâchement : comme pour le

passage sur les femmes, on peut voir ce qui en a été supprimé ou agencé dans la version du Coran.

Un autre exemple de l'indécision initiale entre coran et hadith nous est fourni par ce que l'on qualifiera de « sacré » (qudsî). C'est un propos considéré comme venant de Dieu – « Dieu a dit » – sans que pour autant il ait trouvé place dans le Coran. C'est le cas des 2 hadiths suivants :

D'après Aboû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (SAWS) a dit : « Allah, Glorifié et Exalté, a dit : "Je suis tellement Autosuffisant que je n'ai aucunement besoin d'un associé. Ainsi, celui qui agit pour la cause d'un autre en même temps que pour la Mienne, je lui renierai son action par celui à qui il a associé avec Moi" ».

Hadîth rapporté par Mouslim et 'Ibn Mâdjah.

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (SAWS) a dit : « Allah (Puissant et Sublime) a dit : "Les premières des actions pour lesquelles un serviteur d'Allah sera jugé le Jour de la Résurrection seront ses prières. Si elles sont en ordre, alors il aura prospéré et réussi et si elles sont incomplètes, alors il aura failli et perdu. Si quelque chose manque à ses prières obligatoires, le Seigneur, Glorifié et Exalté, dira : "Voyez si Mon serviteur a des prières surrogatoires qu'il puisse compléter celles qui étaient défectueuses de ses prières obligatoires". Alors le reste de ses actions sera jugé de la même manière ».

Hadîth rapporté par Attirmidhî, 'Aboû Dâwoud, Annassâî, 'Ibn Mâdjah et Aḥmad.

C'est ainsi que nous trouvons dans une lettre attribuée à Zayd Ibn Alî [m. 740], arrière-petit-fils de Alî et imâm des Zaydites, deux hadîths annoncés par la phrase : « Muhammad a dit », et dont le contenu respectif figure actuellement dans deux versets coraniques.

Il est évident que la distinction n'était pas claire même au 8^e siècle.

Le problème controversé de l'écriture du Hadîth : doit-on s'en tenir à une transmission purement orale, ou bien peut-on se permettre d'« écrire le Hadîth » ?

L'historien sunnite Ibn Kathîr : « Nous ne pûmes rapporter les Hadiths du prophète qu'après la mort de Omar qui nous faisait craindre sa colère ! » Selon lui, les Hadiths n'ont pu être rapportés/récités qu'après la mort d'Omar, en 644, soit 12 ans après la mort de Muhammad.

Pourtant, cela ne s'est pas fait sans contestations parmi les juristes musulmans. Selon Abū Sa'îd al-Ḥudrî (693), le prophète aurait dit : "N'écrivez rien de moi excepté le Coran". Abu Saïd est considéré comme un des plus fervents opposants aux hadiths avec al-Basrî (728), al-'Āliya (709), Ḡābir Zayd (719), Qatāda Di'āma (735), Yūnus (756).

Selon les sources, ce serait le calife omeyyade Hishām [724-743] qui aurait contraint Zuhri à consigner les hadîths par écrit.

Et donc un problème fondamental se pose : entre la mort du prophète et la mise par écrit des hadiths se sont écoulés environ 110 ans.

Pourtant l'écriture du Hadîth était un fait antérieur à Zuhri, nous en avons de nombreuses indications, comme le disciple de Abu Huraira, Hammam ibn Munabbih (m.719), même si ça restait marginal.

Oralité et mémoire

Nous allons nous pencher maintenant sur la fonction de l'oralité.

La plus importante étude menée sur les archives orales depuis celle de Charles Langlois et C. Seignobos est sans aucun doute celle de J.-J. Becker, lors d'une Table ronde en 1986. Ces recherches ont été publiées dans Les Cahiers de l'IHTP n° 4 sous le titre « Questions à l'histoire orale ».

Il dit : "Quelle que soit l'apparence de l'archive, archives orales, témoignages oraux, ou même archives autobiographiques écrites, elle a toujours été constituée plus ou moins longtemps après l'événement et est donc comptable de tout ce qui a été dit ou écrit a posteriori".

D. Peschanski, dans Les Cahiers IHTP, énumère et détaille les

effets pervers produits par la mémoire sur les souvenirs : le processus de reconstruction qui opère par strates successives, par filtrage, effacement, et qui recompose mémoire individuelle /collective et l'extrapolation.

Ils sont unanimes à dire que la fiabilité de l'oralité ne peut pas dépasser les 10 voir les 20 premières années sans contenir des " effets pervers " sur la mémoire et la transmission du message oral.

Au 14e, Ibn Khaldoun dressait le même constat dans ses Prolégomènes.

Pour lui, ces informations sous forme de « on dit », c'est-à-dire tout ce qui a trait au Coran et à ses commentaires, à l'écriture et à la transmission du Hadîth, et mise en place des chaînes de garants, n'étaient pas déterminantes, car les Arabes étaient encore « dans leur bédouinité »

...C'est pourquoi ce furent les non-Arabes, ou quelques-uns des Arabes qui avaient reçu leur formation dans leur mouvance, notamment en Irak, qui assumèrent les tâches « de l'enseignement, de la composition et de l'enregistrement par écrit ».

Voici la première partie sur l'origine des hadiths et du commencement de leur transmission, transmis oralement après Omar (644) jusqu'à leurs mises par écrit 100 ans plus tard sur l'ordre des califes Omeyyades.

Les auteurs des hadiths

La suite du sujet va traiter de leurs auteurs.

Tout d'abord, on peut remarquer la fréquence des noms propres étrangers à l'arabe dans les chaînes de transmission des premiers rapporteurs de hadiths (oralement). C'est le plus souvent le fait de "Mawali", c'est à dire des étrangers esclaves affranchis.

Un des plus anciens, Yazîd Ibn Hurmuz, un persan, aurait été un transmetteur de traditions d'Ibn Abbâs [m. 687], le cousin de Muhammad. Il avait des liens avec « les Émirs » Ubayd et Hajjâj, dont « il était le transmetteur à propos des codex (coraniques) ».

Mâlik b. Dînâr de Basra. Il était l'un des disciples de Hasan al-Basrî, mawali lui aussi, fils de Persan.

Ibn Râshid, originaire de Basra. Un grand nombre des matériaux serviront à al-Zuhrî, un des hommes clés de la transmission des traditions à l'époque omeyyade.

Le cas de Hammam Ibn Munabbih [m. 720] est également assez significatif du rôle des non-Arabes dans la constitution des écritures islamiques. Il aurait transmis de nombreux hadîth d'Abû-Huraira [m.678], compagnon très connu de Muhammad. Nous reviendrons sur lui plus tard.

Son frère Wahb Ibn Munabbih [m. 732]. Celui-ci est en effet à l'origine de nombreuses traditions ou transcriptions en arabe de récits de source judaïque ou chrétienne, faisant partie de ce que l'on nomme généralement les Isrâ'îliyyât, c'est-à-dire les « Traditions israélites ».

Sur les six traditionnistes qui, pour la génération immédiatement postérieure à celle de Hammam, sont présentés comme les hommes clés de la transmission des hadîths, trois étaient aussi des Mawâlî. L'un d'entre eux, al-Acmash [m.765], était un Persan, né à Kûfa en Irak.

Enfin, sur la liste des 12 traditionnistes du 8e siècle dont on dit qu'ils ne se contentèrent pas de la transmission orale mais furent les premiers à consigner les hadîths par écrit, 9 étaient des Mawâlî. Ibn Jurayj [m.767], un non-arabe, petit-fils d'esclave, en est encore un.

En fait, la pratique systématique de l'isnâd ou chaîne de transmission ne s'est mise en place que progressivement. Au 8e siècle par exemple, le commentateur du Coran Muqâtil [m. 765] ne mentionnait aucune chaîne de transmetteurs à l'appui de ses récits sur les circonstances de tel ou tel message.

Donc résumons : les Hadiths n'ont été écrits que 100-110 ans après le prophète et nous avons démontré que la transmission orale des comptes-rendus et histoires ne sont pour ainsi dire nullement fiables.

La suite de l'article va démontrer les lacunes de la transmission orale. Maintenant nous entrons au cœur du sujet. Nous allons aborder le cas :

- des rapporteurs Al Zuhri et Abu Huraira
- de l'histoire de la collecte du Coran
- du fondement des hadiths de Bukhari/Muslim considérés comme les plus fiables.

Accrochez-vous.

Le cas Abu Huraira ▲□

Les biographes divergent sur son nom et celui de son père. C'est étrange... Nawawi dit qu'il a 30 noms possible ! D'autres 40... Il représente tout de même plus de 12% du volume total des

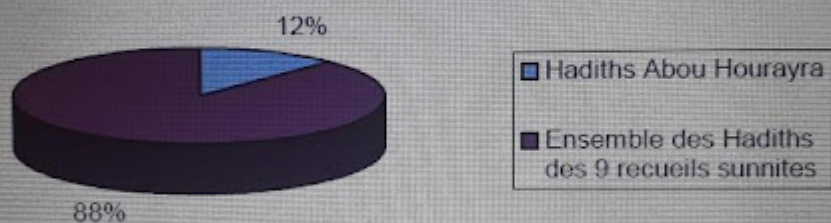
Hadiths retranscrits par les 6 compilateurs officiels sunnite !
La seule information certaine est le nom de sa mère, "Oumaymah fille de Sabih"

Les biographes ne savent rien sur sa vie, uniquement ce que lui-même racontait de sa vie... Des biographes et historiens médiévaux affirmaient, en se basant sur un récit de Abou Hourayra, qu'il avait embrassé l'islam en l'an 7 ou 8 de l'hégire au moment de la répartition du butin de l'expédition de Khaybar. Depuis, il se tint en compagnie du prophète jusqu'à sa mort. Il resta 3 ou 4 ans plus tard. D'autres disaient que même s'il avait embrassé l'islam pendant cet événement, il ne resta en compagnie du prophète que durant 1 an et 9 mois.

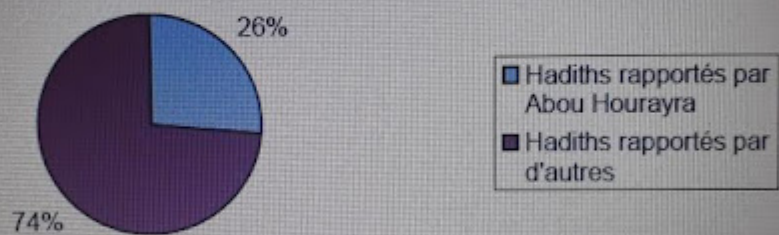
Pourquoi est-il si important ? Car c'est le transmetteur de hadiths le plus célèbre. Voici le nombre de hadiths transmis par lui dans les deux recueils Sahih Bukhari et Muslim comparés à ceux transmis par les autres compagnons du prophète : 26,25 % du volume total des Hadiths dans le recueil de Al-Bukhari et tout de même 68,5 % dans celui de Muslim.

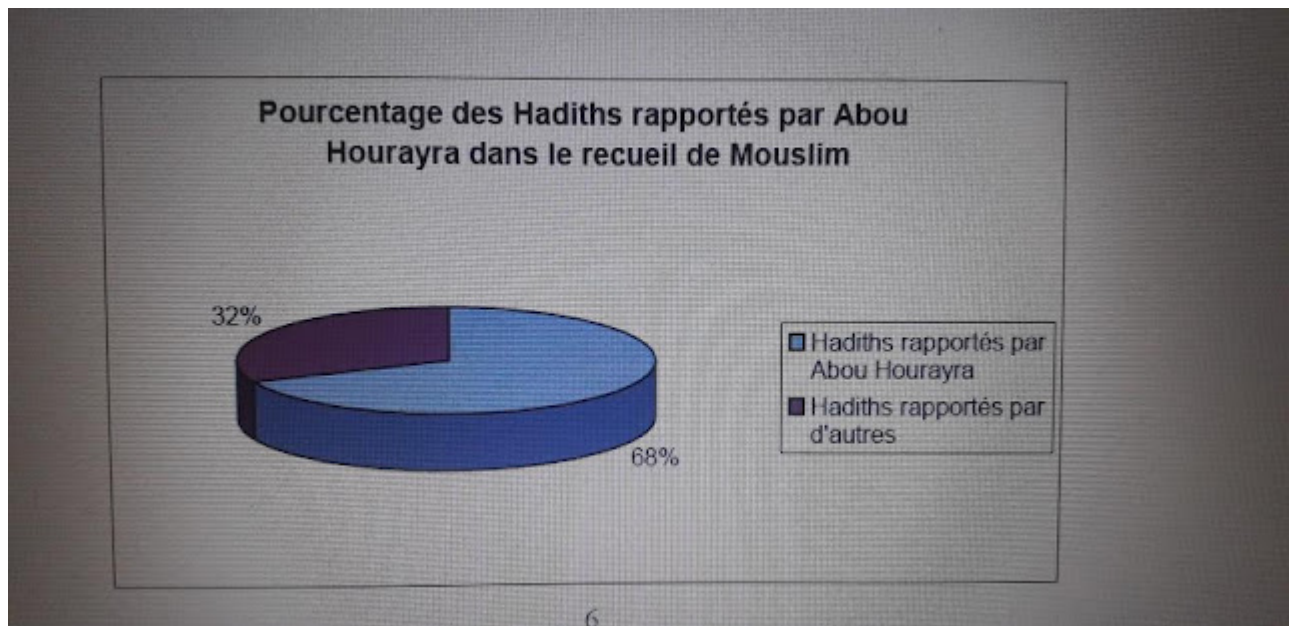


**Quantité des *Hadiths* rapportés par Abou Hourayra
dans les 9 recueils sunnites**

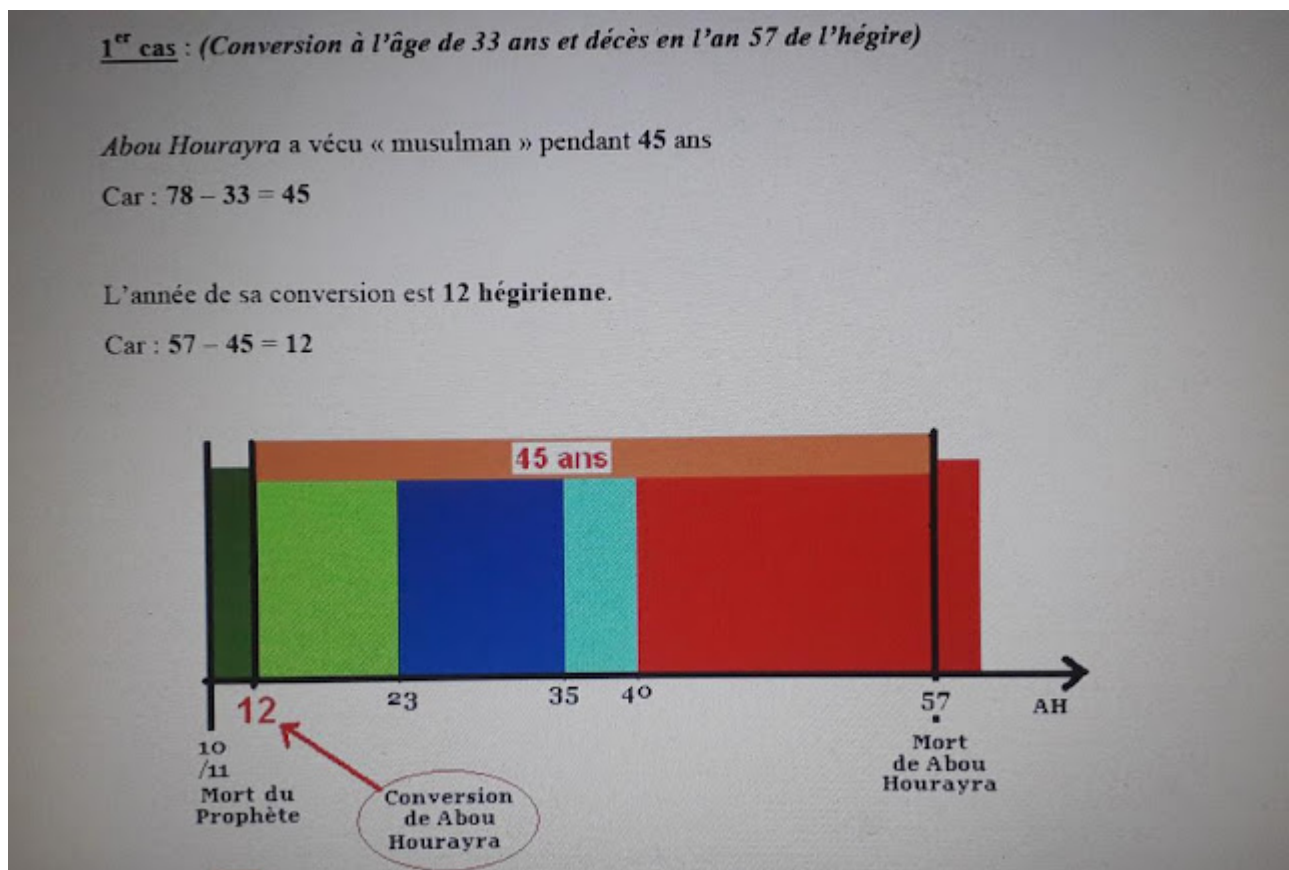


**Pourcentage des Hadiths de Abou Hourayra dans le
recueil de Al Boukhari**





Cependant, si le prophète est décédé en l'an 10/11 de l'hégire et que Abu Huraira selon les différentes versions, vécut entre 75 et 78 ans et décéda entre 57 et 60 de l'Hégire, alors en quelle année hégirienne s'est-il converti à l'islam ? Réponse en image de M. Bouhandi:



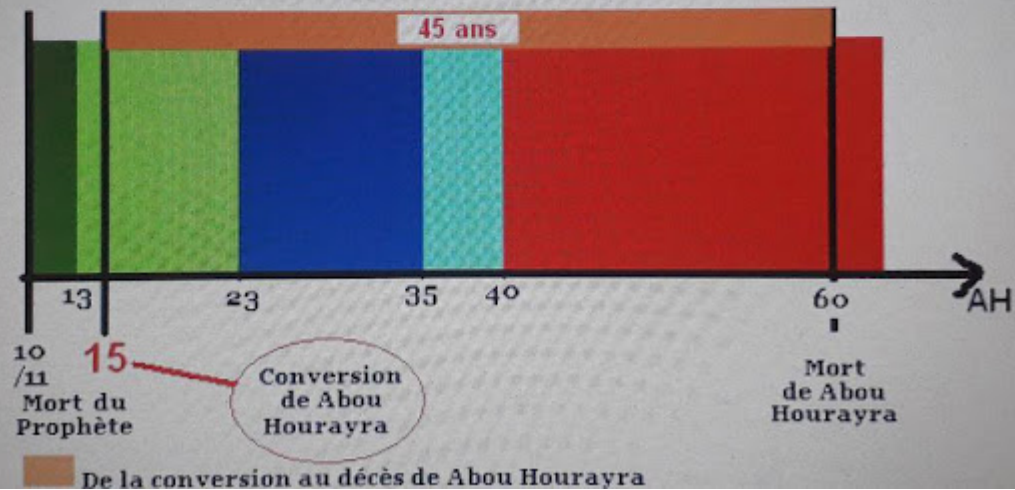
2^{ème} cas : (Conversion à l'âge de 33 ans et décès en l'an 60 de l'hégire)

Abou Hourayra a vécu « musulman » pendant 45 ans

Car : $78 - 33 = 45$

L'année de sa conversion est 15 hégirienne.

Car : $60 - 45 = 15$



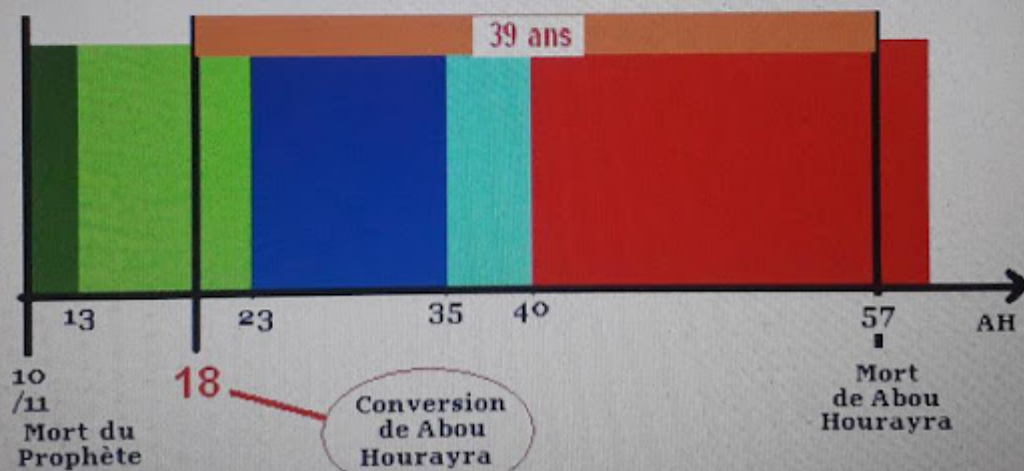
3^{ème} cas : (Conversion à l'âge de 39 ans et décès en l'an 57 de l'hégire)

Abou Hourayra a vécu « musulman » pendant 39 ans.

Car : $78 - 39 = 39$

L'année de sa conversion est 18 hégirienne.

Car : $57 - 39 = 18$



De ces calculs, rassemblant et recoupant des informations rapportées par Abu Huraira et par d'autres récits historiques, l'universitaire Bouhandi conclut que celui-ci n'a embrassé l'Islam que pendant quelques années, de deux à dix ans, après la mort du prophète Mohammed.

Étant donné que ce fut un mythomane, face aux critiques nombreuses et incessantes, notamment venant de Aïcha et Omar, Abu Huraira éprouva le besoin de se justifier en tenant un discours visant à faire taire les soupçons des uns et des autres. Et inventa une histoire magique : *"Un jour, le prophète nous a dit : Que celui qui étale devant moi son habit en écoutant ma parole, celui-ci n'oubliera jamais ce qu'il aura entendu de moi. J'ai étalé ma cape et il m'a dit des Hadiths. Depuis, je n'ai rien oublié de ce que j'ai entendu du prophète."*

Et cette histoire magique, superstitieuse, de la cape de Abu Huraira, n'est-elle pas montée de toutes pièces par lui ? Pourquoi personne d'autre n'en a-t-il parlé ? Pourquoi les autres compagnons n'ont-ils pas fait de même afin de collecter un maximum de savoir prophétique ? Le prophète cachait-il ses enseignements à ses compagnons pour Abu Huraira ?

Et s'il n'était pas un compagnon du prophète, allons-nous continuer à considérer les recueils de Al Boukhari et Muslim comme des sources sûres, sacrées et infaillibles de l'islam sunnite ?

Et pour finir avec ce mythomane, Ad-Dahbi rapporte dans ses biographies que Omar tenait Abu Houraira en menaçant de l'expulser. Omar disait à Abu Houraira : « Soit tu mets un terme à tes contes soit je vais te renvoyer à ta tribu Daous au Yémen ! »

Al Zuhri

Nous allons parler de Al Zuhri (mort en 741). Il est aussi important dans les hadiths que Huraira. Zuhri fut effectivement, au service de Abd-al-Malik et de ses successeurs, un homme clé de la transmission du Hadîth et des traditions biographiques sur le prophète de l'islam.

Yahya ibn Ma'en disait : "les juristes ayant le plus cités les hadiths de Zuhri sont : imam Malik, Ma'mar, Yunus, Aqil, Shu'aib et Ibn Uyaynah". Imam Malik de l'école Malekite : "à Médine, comme expert en hadîth, il y a qu'une seule personne : Ibn Shihâb al-Zuhri." L'orientaliste Goldziher donne 2

exemples de savants utilisés par les Omeyades dans l'invention de hadiths, ce sont Muhammad ibn Shihab al Zuhri et Raja ibn Haywah.

Une histoire fort connue forgée par Zuhri est celle dite "des 3 mosquées" Mekka, Medine et Jérusalem. Lorsque le calife Abd-al-Malik avait voulu contrecarrer Ibn al-Zubayr, son rival de La Mecque, et détourner le pèlerinage à la Kaaba au profit de Jérusalem, il a eu besoin d'une justification basée sur une tradition attribuée au prophète, le fameux « hadîth des trois mosquées ». Il met sur un pied d'égalité La Mecque, Médine et Jérusalem concernant le pèlerinage. Le récit de Yacqûbî qui en rend compte met alors en avant le nom d'un clerc de Médine, Ibn Shihâb al-Zuhrî qui était le conseiller en hadith du Calife.

Al Zuhri était devenu le transmetteur exclusif du Calife et de l'empire Omeyyade, il devait contrôler tous les recueils de hadiths et tout le monde devait demander son autorisation pour pouvoir écrire une compilation de hadiths, comme en témoigne ces histoires :

Ibrahim al Walid demanda à Zuhri s'il pouvait transmettre les hadiths venant de lui, il rétorqua : "Qui d'autre peux te l'autoriser ?"

Encore ici :

Abd al-Razzâq (m. 211), un disciple de Ma'mar (m.153), lui-même disciple de Zuhri raconte que le calife al Walid (m.750) est venu chez Zuhri avec un cahier pour avoir l'autorisation de Zuhri d'écrire ces hadiths. Il a évidemment donné sa permission.

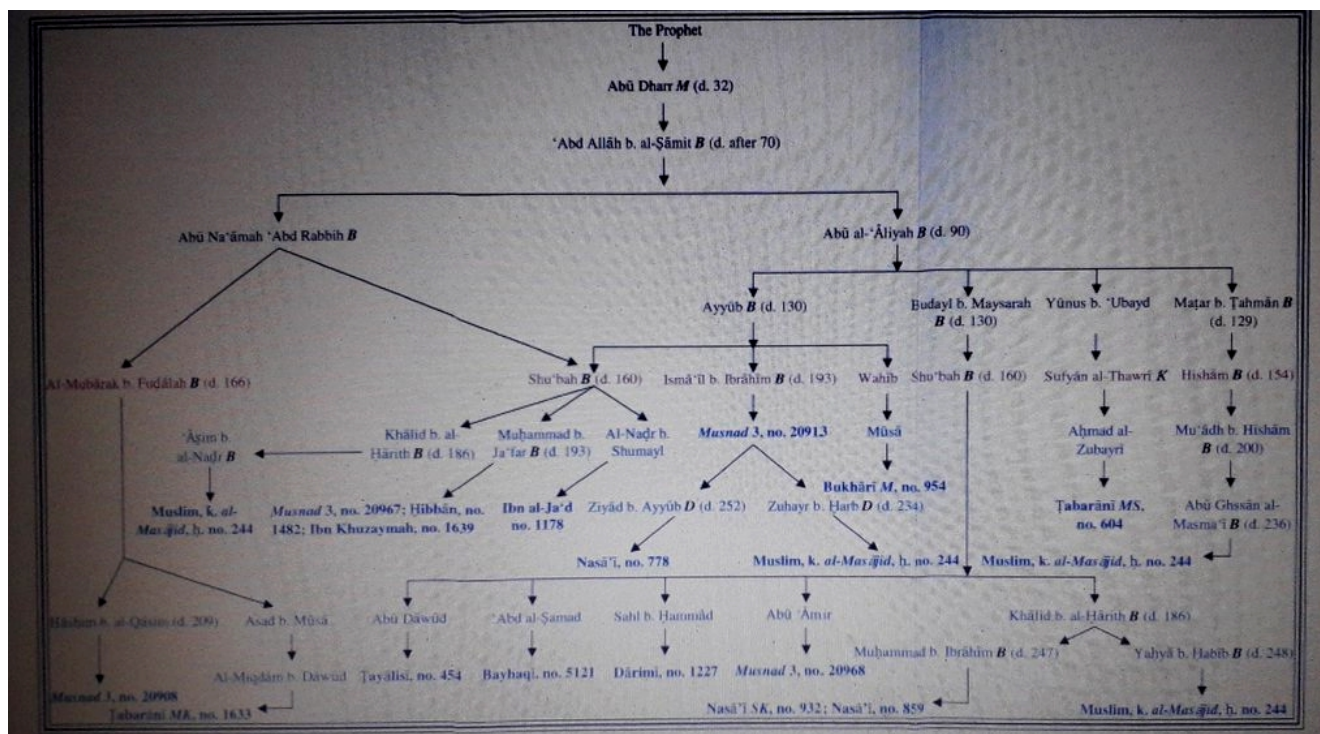
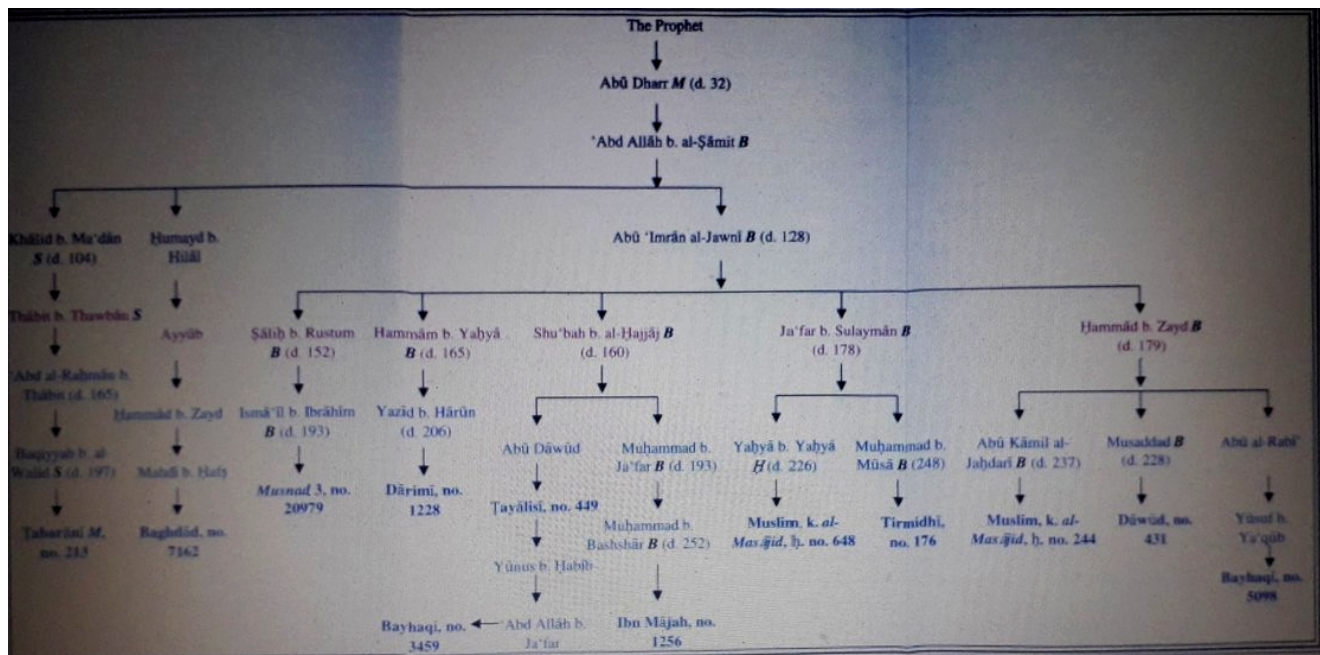
Les hadiths de Zuhri étaient les hadiths officiels de l'empire Omeyyade. Il est évident que ces hadiths faisaient la promotion de la dynastie des Omeyyades.

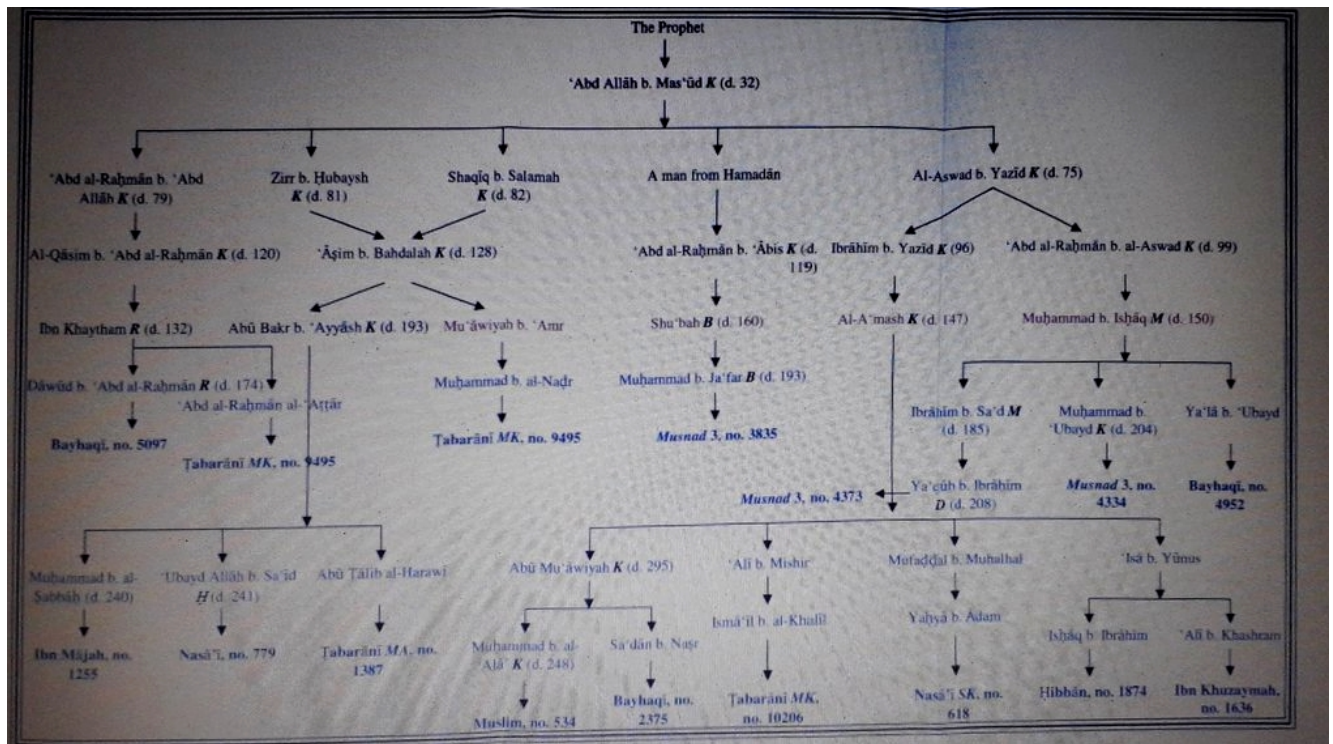
Il est rapporté aussi que après avoir fini d'écrire les hadiths pour le compte du fils du Calife Hisham, Zuhri aurait dicté aussi les hadiths à tous les autres compilateurs de l'empire.

Voici encore une autre histoire sur l'influence de Zuhri sur les autres traditionnistes.

Mu'mar raconte de Abu al Malik : "Nous avons pas écrit les hadiths entendus de Zuhri jusqu'à ce que Hisham l'ait forcé à écrire les hadiths pour son fils. À ce moment seulement, les gens ont commencé à mettre par écrit les hadiths."

Quelques chaînes "isnad" en image :





The Narrators of the *ḥadīth*:
 "Journeys should not be made [to visit any mosque] except towards three mosques; al-Masjid al-Ḥarām [the sacred Mosque in Makkah], the Mosque of the Apostle [in Madinah], and the Mosque of al-Aqṣā, [in Jerusalem]"



Zuhri continuera à servir les Omeyyades jusqu'à sa mort. Il n'était pas le seul à inventer des hadiths, comme en témoigne ce récit où le rapporteur de hadith Ali al Madani se faisait payer mille dinars par le calife Omeiyade pour un

hadith.

La collecte du Coran racontée par les hadiths

Nous entamons la dernière partie sur les cas de hadiths non fiables, il s'agit de la collecte du Coran racontée par les hadiths.

L'histoire de la collecte du Coran selon la Tradition islamique.

La grande majorité des premières narrations à intention historique ne nous est parvenue de façon organisée que dans des ouvrages tardifs, datant d'au moins 1 siècle après 632 comme nous l'avons vu.

La transmission traditionnelle est contradictoire. Chacun des quatre premiers successeurs de Muhammad est crédité par des traditions pour avoir « collecté le Coran ». Les récits comportent de telles variations qu'elles semblent plutôt être le reflet de circonstances plus tardives.

Les deux premiers califes, Abû-Bakr et Omar, sont présentés comme les ordonnateurs de la collecte du Coran, ayant chargé Zayd Thâbit, secrétaire de Muhammad. Lequel des deux fut le premier ? Nous les voyons tour à tour, et parfois, il n'est même pas question de Zayd Ibn Thâbit.

Ibn Sîrîn, disciple de Zayd Ibn Thabit, raconte : *“Abû-Bakr est mort alors qu'il n'avait pas collecté le Coran. Omar fut assassiné alors qu'il n'avait pas collecté le Coran ”*

Pourtant Bukhari/Muslim nous disent le contraire.

La collecte du Coran qu'on retrouve chez Ibn sab et Ibn Shaba sous différentes formes, se retrouve compacté en un seul hadith chez Bukhari, résultat de sa méthode de compilation et nous montre qu'il faisait un travail rédactionnel.

Abd-al-Malik a collecté le Coran ?

Selon Ibn al-`Ibri : “Abd-al-Malik disait : « Je crains de mourir durant le mois de ramadan : c'est durant ce mois que je suis né. C'est durant ce mois que j'ai collecté le Coran, et durant ce mois que les gens m'ont prêté allégeance.”

Avec tous ces récits, il est évident que chaque hadith fut écrit et organisé selon le dessein de chacun de ces auteurs, les partisans de Abu Bakr, ceux de Omar, ceux de Uthman, ceux de Ali et même ceux de Abd El Malik.

Concernant les 7 lectures qui auraient été prévues par Muhammad selon Ubayy ou d'autres transmetteurs, on sait que ce genre de tradition est de création tardive, les 7 lectures

n'étant apparues qu'au 9e siècle. Les hadiths sur cette question ont été créés à cette époque.

Certains hadiths anachroniques, par exemple un hadith de Muhammad évoquant un groupe n'existant pas de son vivant, ont pour autant été insérés dans des ouvrages de hadiths soi-disant « authentiques » (Gilliot Cl, "La transmission du Hadith").

De même l'histoire des voyelles ajoutées au 8e siècle.

D'autres exemples comme le miracle de la Lune, le hadith de l'eau qui jaillit des doigts de Muhammad sont à mettre aussi sur le compte de l'invention.

En conclusion, il est nécessaire de faire une critique des compilations des hadiths dits "authentiques". Ce ne sont pas des paroles divines à suivre à la lettre mais bien des paroles humaines souvent inventées pour les besoins de son auteur et de son époque.

De même que les doctrines

- du Jihad
- de la Burka
- des guerres
- des mécréants
- des rituels

Et d'autres choses qui ont été écrites pour les besoins d'hommes de pouvoir doivent se lire avec les yeux de la raison et la critique si nous ne voulons pas tomber dans l'extrémisme. □

Auteur : [@BKosiva](#)

Moine copiste : [@JulienMartel9](#)

Abonnez-vous !